

# “Il faut limiter les allocations de chômage dans le temps”

## Polémique sur le budget

**Faut-il supprimer le comité de monitoring? “Non”**: Didier Reynders et Jan Jambon ont proposé de supprimer l'organe qui évalue le déficit pour le compte du gouvernement, le comité de monitoring. L'indépendance du comité de monitoring a été mise en cause, son président (un Open VLD) aurait voulu embellir les chiffres pour faciliter le récent conclave budgétaire. Mais Alexander De Croo, contrairement à ses deux collègues du “kern”, refuse cette suppression : *“Il ne faut pas tirer sur l'arbitre quand il prend une décision... Par contre, il faudra trouver une autre méthode de travail. Il y a beaucoup de frustration car les chiffres bougent beaucoup. Le comité de monitoring dit : le déficit est de X milliards, et quelques jours après, le gouvernement évalue autrement cet effort à réaliser. Mais il faut conserver cet organisme qui conseille informellement le gouvernement.”* (lire également p. 14)

■ Alexander De Croo, chef de file de l'Open VLD au fédéral, défend la dégressivité des allocations de chômage, mais veut aller plus loin.

■ Il assure que Belfius entrera en Bourse avant la fin de 2018

Entretien Frédéric Chardon et Pierre-François Lovens

**D**ans son cabinet ministériel, situé dans la tour des Finances en face du Jardin botanique, pas de mur. Alexander De Croo, le vice-Premier ministre libéral flamand, en charge des Télécoms et du Numérique, promène sa décontraction dans l'open space qui héberge ses collaborateurs pour venir accueillir personnellement ses visiteurs. Avec son allure de patron de start-up, il fait de la politique sans en avoir l'air. Il est pourtant au cœur du pouvoir fédéral et vient de vivre des négociations intenses à Val Duchesse avec son lot d'arbitrages douloureux et de compromis. Il confie à “La Libre” son analyse du grand deal estival que le gouvernement Michel vient de conclure.

**Le patron de la FGFB a dit qu'il allait “pourrir la campagne électorale du gouvernement”. Il est choqué, notamment, par la décision sur la dégressivité des allocations de chômage prise par le gouvernement.**

La FGFB, en disant simplement qu'elle est “contre”, appauvrit le débat politique. Je voudrais connaître ses alternatives et pouvoir comparer... La dégressivité ? Que fait-on, en fait : on adapte le chômage à la réalité. Probablement, on va beaucoup plus souvent changer de jobs au cours de nos vies. La réalité est très volatile et influencée par la technologie qui peut tout changer en cinq ans. La probabilité que nous perdions notre emploi est beaucoup plus grande qu'avant. Il faut supprimer le côté dramatique du fait de perdre son job. C'est pour cela que nous avons augmenté l'allocation pour les six premiers mois. En échange, on rend cette allocation plus dégressive.

**C'est bien cela qui énerve le syndicat socialiste.**

C'est un incitant pour pousser les gens, par exemple après un an de recherche, à recommencer à travailler même s'ils n'ont pas trouvé le job de leurs rêves. La société dit aux chômeurs que ce serait bien qu'ils participent à nouveau à la solidarité. Et cette réforme est

budgétairement neutre: le gouvernement n'économise pas sur le dos des chômeurs. C'est quand même différent du gouvernement Di Rupo: alors que les so-

cialistes étaient dans la majorité, nous avons clairement réalisé une réforme des allocations de chômage en lien avec les économies à réaliser par l'Etat. Ce n'est pas le cas ici.

**L'opposition et les syndicats, sur le “jobs deal”, disent aussi que l'accent mis sur la formation pour répondre aux métiers en pénurie est un leurre : une caissière de Carrefour qui a été licenciée ne peut pas devenir infirmière du jour au lendemain...**

Au sujet de Carrefour, dans le secteur du détail, il y a aujourd'hui en Flandre plus de 7 000 emplois vacants. La caissière de Carrefour peut trouver un autre emploi dans le même domaine. Par ailleurs, 43 % des offres d'emploi en Flandre sont des fonctions sans expérience exigée ou avec un niveau de formation exigé assez bas. On n'a pas besoin que d'informaticiens et de spécialistes en intelligence artificielle...

**En tant que libéral, pensez-vous que Kris Peeters a bien fait d'accorder récemment des prépensions à 56 ans pour les personnes licenciées chez Carrefour ?**

J'accepte la décision du ministre compétent. Mais je vois aussi que le gouvernement vient de fermer la porte à ce genre de décision: l'âge de la RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise, l'autre nom de la prépension, NdLR) passe à 59 ans pour l'année prochaine, puis à 60 ans. Et c'est une bonne mesure. Pour Carrefour, on aurait peut-être dû changer la loi avant cette décision, oui... Si la Belgique avait le même taux d'emploi que les Pays-Bas, on n'aurait plus de déficit budgétaire. Mais quand on dit, comme le fait la N-VA, qu'il faut faire des coupes sombres dans les dépenses publiques pour arriver à l'équilibre, je ne suis pas d'accord avec cela. On ne peut pas couper à l'infini dans l'infrastructure étatique. Ce qu'il faut pour assainir le budget, c'est que plus de gens travaillent.

**Lors des négociations gouvernementales en 2014, la**

**N-VA proposait de réduire les allocations de chômage dans le temps. Cette réforme avait été refusée. Quelle est votre position ?**

Mon parti et moi-même y sommes aussi favorables. Mais il faut moduler les choses: le traitement accordé à celui qui a travaillé toute sa vie ne peut pas être le même que celui accordé à quelqu'un qui vient de rentrer sur le marché du travail. Nous sommes le seul pays en Europe qui ne connaît pas la limitation dans le temps des allocations de chômage, pour l'instant.

Mais bon, nous sommes quatre dans le gouvernement, l'Open VLD n'a pas encore la majorité absolue...

**Vous allez proposer cette limitation dans le temps pour un futur accord de gouvernement ?**

Oui, l'Open VLD mettra cela sur la table en 2019. Comme on le fait depuis 10 ans, d'ailleurs. Mais la grande priorité, c'est la formation comme on vient de le faire dans le “jobs deal”. Par exemple, l'une de ces mesures permet

de convertir l'indemnité de licenciement en formation. C'est plus efficace pour l'emploi que la limitation dans le temps des allocations qui a une connotation très idéologique.

**Dans le même registre : en début de législature, il avait été question de conférer la personnalité juridique aux**

**syndicats pour les rendre responsables en cas de débordements. Mais ce dossier a disparu des radars. Un point que l'Open VLD mettra également sur la table des négociations après les élections de 2019 ?**

Oui. Car une organisation qui veut représenter le public et être un partenaire dans les grands débats de société doit avoir la personnalité juridique. Mais ce dé-

bat est un tabou purement idéologique. Tout comme le service minimum l'était. Or, aujourd'hui, on voit que ça marche et que beaucoup de personnes au sein de la SNCB disent apprécier cette réforme. Pour moi, il ne faut pas limiter le droit de grève pour autant, mais le droit du travail devra être renforcé. Conférer la personnalité juridique aux syndicats peut faire partie des choses à faire.

## “L'idée du confédéralisme, c'est de créer le conflit permanent”

**Dans son “jobs deal”, le fédéral parle beaucoup de formation, alors que les leviers pour cette compétence sont dans les entités fédérées...**

Oui, mais c'est vrai aussi pour l'économie et l'emploi: la discussion politique est essentiellement fédérale alors que les compétences sont régionales. Vous connaissez ma position: je suis en faveur de la refédéralisation de certaines compétences. C'est purement pragmatique. Dans la Belgique d'aujourd'hui, on a surtout besoin de pouvoir décider rapidement. Or le système politique belge a été conçu pour ne pas décider rapidement, justement. Tout cela est anachronique. Sur la formation, au fédéral, on s'est dit “let's go”. On ne voulait pas perdre un temps infini en discussions sur le fait de savoir quel niveau de pouvoir a la compétence...

**Ne fallait-il pas en parler d'abord au sein du comité de concertation qui réunit le fédéral et les entités fédérées ?**

Le comité de concertation, c'est le sommet du système qui ne fonctionne pas! Plus de la moitié des sujets abordés finissent en une “prise d'acte” et rien ne se passe après. Mais toutes les caméras sont là et tout le monde fait des déclarations vives où chacun dit venir pour défendre ses intérêts. C'est juste l'introduction de ce que le confédéralisme pourrait être : discuter simplement des problèmes entre les entités, sans projet commun.

**Mais, alors, que faire ? Une septième réforme de l'Etat pour refédéraliser ?**

Il faut qu'un niveau de pouvoir ait le dernier mot selon les matières. Tantôt ce serait le fédéral, tantôt ce serait les Régions. Il y aurait alors une hiérarchie, variable selon les sujets. Mais, à plus long terme, il faudra quand même refédéraliser certains domaines.

**Le député Groen Kristof Calvo propose la refédéralisation, comme vous, mais aussi de ne garder qu'un seul parlement pour**

**tout le pays.**

Je suis plutôt en faveur d'une circonscription fédérale. Cela réglerait un énorme déficit démocratique en Belgique : en mai 2019, les seuls citoyens qui pourront se prononcer sur le fait de savoir si Charles Michel est un bon Premier ministre, ce sont ceux du Brabant wallon, sa circonscription électorale. C'est chouette pour eux, mais moins pour ceux qui habitent Arlon ou Gand... Une circonscription fédérale serait logique et changerait complètement le comportement des politiciens.

**La Belgique est à un carrefour : soit on va vers la refédéralisation, soit on va vers le confédéralisme...**

Il y a quatre ans, tout le monde pensait être sur un boulevard vers plus de régionalisation. Mais j'ai senti que cela a énormément bougé. Quand je parle à mes collègues, ils me disent tous que j'ai raison. Mais ils n'oseront pas le dire publiquement.

**Même le vice-Premier N-VA, Jan Jambon ?**

Ah non, clairement. Pas les collègues de la N-VA. Mais ceux de tous les autres partis, oui. Groen, CD&V... On sent partout que les esprits sont en train de mûrir. L'idée du confédéralisme, c'est de créer le conflit permanent. La génération de décideurs politiques des années 80 nous a donné un fameux héritage : un système institutionnel incompréhensible et une dette publique au-delà

de 100 % du PIB, avec des pensions non financées...

**Dans cette génération, il y avait votre père, Herman De Croo !**

Il n'a jamais poussé à la régionalisation. Il faut tourner la page : le conflit entre Wallons et Flamands, c'est comme le conflit entre catholiques et libres-penseurs, c'est le passé.

*“Je pars du principe que l'entrée en Bourse de Belfius se fera avant la fin de l'année, même si, dans le monde de Trump, on ne sait jamais ce qui peut arriver !”*

**Alexander De Croo**

L'introduction en Bourse de 30 % de Belfius est conditionnée au dédommagement des coopérateurs d'Arco, concède le vice-Premier ministre Open VLD. Il fait confiance au ministre des Finances pour convaincre la Commission européenne.

# “Je ne mets pas des bâtons dans les roues de Proximus. Je défends les consommateurs”

**Fallaît-il venir au secours des coopérateurs d'Arco? Ces actionnaires ont joué et perdu en Bourse...**

Les coopérateurs d'Arco n'ont pas joué. On leur a fait croire qu'il s'agissait d'un produit d'épargne comme un autre, ce qui n'était pas le cas. Ils ont été trompés. Maintenant, c'est un dossier où des décisions ont dû être prises lorsqu'il a fallu venir au secours de banques belges. Je ne vais pas refaire l'histoire mais Belfius (ex-Dexia) a pu être relancée avec succès. Cette banque vaut le double de ce que l'Etat belge avait dû mettre sur la table. Le fait de vouloir monétiser ce succès me semble légitime. Tout comme le fait de vouloir utiliser une partie du bénéfice pour régler le problème des coopérateurs d'Arco. C'est un engagement pris dans l'accord de gouvernement et nous le respectons. Mais je comprends qu'on puisse se poser des questions.

**Rien n'est encore réglé dans ce dossier. La mise en Bourse de 30 % de Belfius est conditionnée à la validation de l'accord sur Arco. Or il n'est pas acquis que la Commission européenne donnera son feu vert à l'accord. Le gouvernement ne fait-il pas un pari risqué ?**

Le dédommagement des coopérateurs d'Arco et la mise en Bourse de 30 % de Belfius sont effectivement liés. C'est normal. Je pars du principe que l'entrée en Bourse de Belfius se fera avant la fin de l'année, même si dans le monde de Trump, on ne sait jamais ce qui peut arriver ! La Commission européenne a clairement le droit d'examiner et d'évaluer notre décision. Mais je pense que le ministre des Finances sera capable de convaincre la commissaire Vestager.

**La mise en Bourse de Belfius, vous y tenez coûte que coûte? N'est-ce pas courir à nouveau le risque d'exposer cette banque, essentielle au bon fonctionnement de l'économie belge, aux aléas des marchés financiers ?**

On parle de 30 %. L'Etat restera largement majoritaire. Mais, à terme, on ira sans doute plus loin dans la part du capital cotée en Bourse. Le rôle de l'Etat n'est pas d'être banquier.

**Vous avez obtenu l'accord de vos collègues sur l'entrée d'un 4<sup>e</sup> opérateur de téléphonie mobile. A-t-il fallu les convaincre ?**

Ils n'étaient pas tous acquis à l'idée. Il y avait toutes sortes d'arguments et aussi des questionnements. J'ai pu y répondre, notamment sur la hauteur des prix des services télécoms en Belgique. J'ai aussi entendu, de la bouche d'un CEO, que les opérateurs télécoms déjà actifs sur notre marché investiraient plus s'il y avait moins de concurrence ! Si c'est le cas, j'invite ce CEO à écrire un livre d'économie et il aura peut-être la chance de décrocher un prix Nobel. Ça ne marche pas comme ça. La concurrence pousse à innover, à investir et à pratiquer les prix les plus concurrentiels possible. Cela signifie-t-il que certaines sociétés de télécoms devraient travailler de manière plus efficace ? Oui, peut-être. Elles doivent en tout cas proposer des offres plus généreuses. Pour l'instant, le Belge paie beaucoup trop pour ce qu'on lui offre.

**Pour Proximus, Telenet et Orange, un 4<sup>e</sup> opérateur risque de déstabiliser le marché. Quelles garanties pouvez-vous leur donner ?**

Un élément important est d'éviter qu'un nouvel opérateur se présente pour acheter du spectre à des fins purement spéculatives. Ce 4<sup>e</sup> opérateur, s'il vient, devra rester un minimum de six années et avoir un réseau couvrant au moins 70 % de la population belge après six ans. Il ne pourra donc pas venir et repartir directement. Il devra faire des investissements importants pour rivaliser avec les trois autres opérateurs.

**Dominique Leroy, la CEO de Proximus (1), parle de conditions discriminatoires favorables au 4<sup>e</sup> opérateur. Elle a tort ?**

Le gouvernement a estimé qu'il n'était pas correct de fermer a priori la porte à un éventuel 4<sup>e</sup> opérateur. J'en ai parlé avec M<sup>me</sup> Leroy. Elle a vite compris que je ne changerais pas d'avis.

**Vous êtes ministre des Télécoms, mais aussi actionnaire, à travers l'Etat belge, de Proximus. On peut comprendre son agacement à voir son premier actionnaire lui mettre, d'une certaine façon, des bâtons dans les roues...**

Je ne mets pas des bâtons dans les roues de Proximus. Comme ministre des Télécoms, je suis là avant tout pour défendre les intérêts des consommateurs. L'entreprise pourrait d'ailleurs en sortir plus forte. Elle a d'énormes atouts.

**Vos relations avec Dominique Leroy semblent tendues...**

Dans la presse belge, quand il y a une divergence d'opinion entre un ministre et un CEO, on parle de clash. Il n'y a aucun problème personnel entre Dominique Leroy et moi-même. Même si on a parfois des opinions différentes. Un CEO doit-il pour autant critiquer son actionnaire ? C'est autre chose. Dans une société privée, clairement, ça ne durerait pas longtemps.

**Devrait-elle être sanctionnée, comme avait pu l'être Didier Bellens quand il avait critiqué le gouvernement Di Rupo ?**

Ce n'est pas mon style. Je n'ai pas de problème personnel avec M<sup>me</sup> Leroy et, pour Proximus, M<sup>me</sup> Leroy est un bon CEO.

**Ne serait-il pas plus simple, et plus sain, que l'Etat sorte du capital de Proximus (l'Etat détient 53,5 % du groupe, NdIR) ?**

Oui. Mon point de vue a toujours été de dire qu'une sortie de l'Etat du capital de Proximus n'était pas un sujet tabou. Mais je n'ai pas entamé cette législature avec l'obsession de vendre. On a précisé dans la loi que si une bonne opportunité se présentait – c'est-à-dire s'inscrivant dans un projet industriel, garantissant le maintien du centre de décision en Belgique et offrant une perspective de création d'emplois –, on regarderait. Mais, pour l'instant, de telles opportunités ne se sont pas présentées.

→ (1) Retrouvez l'interview de Dominique Leroy, CEO de Proximus, en pages 30-31.